



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015

Convocation du 27 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le quatre décembre, à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Jean-Pierre STEPHAN, Marie-Françoise DUPLENNE, Jacques BLANCHARD, Annie LABBE, Gilles LELIONNAIS, Laurence ANDRE, Jean-Paul LE MEE, Maryse LAURENT (arrivée à l'affaire n°2), Michel JUHEL, Annick MOISAN, Yann LE GUEDARD (arrivé à l'affaire n°3), Gabrielle GOUEDARD, Pierre Jean SALAUN, Anita MELOU, Patrick COSSON, Claire BRASSIER, Anthony DECRETON, Annie REY, Patrick LE HO, Viviane BOULIN (arrivée à l'affaire n°2), Vincent BOUGOT, Evelyne NEJJARI, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Marie-Hélène CORDUAN, Martial COLLET

ABSENTS : Christine ORAIN-GROVALET (donne pouvoir à Annie LABBE)
Hélène QUEMARD (excusée)

SECRETARE DE SEANCE : Gilles LELIONNAIS

Membres en exercice : **33**

Présents : **31**

Votants : **32**

1) **ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** les procès-verbaux des 13 octobre, 2 novembre et 10 novembre 2015.

2) **SUBVENTION AU CCAS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 970 000 € au C.C.A.S. pour l'année 2016.

3) **BUDGET PRIMITIF 2016**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 26 voix pour**

- **et 6 abstentions** (Jean-Yves Bernard, Jean-Pierre Hamon, Anne-Laure Le Bellégo, Marie-Hélène Corduan, Paul Personnic, Martial Collet)

- **ARRETE** comme suit le **BUDGET COMMUNE** :

- Investissement	:	6 747 790 €
- Fonctionnement	:	13 286 694 €

4) **TAUX DES IMPOTS MENAGES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **CONFIRME** le maintien des taux des impôts ménages pour l'année 2016 à :

- T.H. **22,50%**
- F.B. **23,24%**
- F.N.B. **87,72%**

5) AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de réviser, créer ou clôturer les autorisations de programme – crédits de paiement pour l'année 2016.

6) AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** l'affectation de certains biens matériels d'une valeur inférieure à 500€ à la section d'investissement pour un montant total de **28 880 €**.

7) TARIFS PUBLICS 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ADOpte** les tarifs publics des services publics administratifs et techniques pour l'année 2016.

8) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : MODIFICATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 28 voix pour**

- **2 voix contre** (Maryse Laurent, Martial Collet)

- **et 2 abstentions** (Patrick Le Ho, Evelyne Nejari)

- **APPROUVE** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération ;

- **EMET LE VŒU** que la poursuite des discussions intervienne entre territoires de l' « Aire Urbaine », incluant la Commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait ;

- **SOUHAITE** que la coopération entre les intercommunalités costarmoricaïnes s'intensifie, notamment avec Lamballe Communauté autour de l'attractivité, de l'économie et de l'enseignement supérieur ;

- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace celle adoptée le 10 novembre 2015.

9) CONVENTION DE COOPERATION A L'EMBELLISSEMENT DU POSTE ELECTRIQUE « P39 RUE D'ARTOIS »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de remise en peinture du transformateur « P39 rue d'Artois » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec ERDF la convention de coopération relative à l'embellissement de ce poste électrique.

10) ACQUISITION D'UN IMMEUBLE NON BATI RUE DE LA FONTAINE MORIN : MODIFICATIF A LA DELIBERATION DU 10 MARS 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'acquisition de l'immeuble non bâti cadastré section AS n° 400, d'une contenance de 450 m², au prix de 83,60 €/m², soit 37.620 €, hors frais de notaire ;

- **DESIGNE** Maître Yann BROCHEN, notaire à SAINT-BRIEUC pour la rédaction de l'acte de vente, en collaboration avec Maître Ronald CHEVALIER, Notaire à PLOUFRAGAN, qui interviendra pour représenter la Commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace celle adoptée le 10 mars 2015.

11) MARCHE DE LOCATION D'AUTOCAR SANS CHAUFFEUR : AVENANT N° 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 du marché de location d'autocar sans chauffeur avec l'entreprise Cars ROUILLARD ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution. Objet de l'avenant : modification de la formule de révision de prix = l'index de référence TR (Transport Routier) est remplacé par la somme des deux index TRTP (Transport Routier Travaux Publics) et TRBT (Transport Routier Bâtiments) divisée par deux.

12) Subvention à l'association Cap'Ploufragan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'attribuer à l'association Cap'Ploufragan une subvention de 1 500 € pour ses actions 2015 d'animation de la vie locale, sur présentation des factures payées.

13) Recensement de la population : recrutement et rémunération des agents recenseurs 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité, DECIDE**

- **DE CREER** deux postes d'agents recenseurs pour la période du 8 janvier au 27 février 2016,

- **DE FIXER** la rémunération des agents recenseurs sur la base des montants forfaitaires décrits ci-dessus,

- **DE PERMETTRE** l'inscription au budget de la dotation forfaitaire versée par l'INSEE.

14) Décisions municipales

Le conseil municipal **PREND ACTE** des décisions municipales, prises par le Maire dans le cadre de sa délégation entre le 12/11/2015 et le 23/11/2015.

A PLOUFRAGAN, le 7 décembre 2015

LE MAIRE
Rémy MOULIN